

## **Marchand de sommeil : la Ville reçoit les victimes de la rue Marx-Dormoy**

Lundi 12 mars à 16h30, 1 Place Jules Joffrin (18<sup>e</sup>)

**Lundi 12 mars, les anciens locataires de l'immeuble du 40-44 rue Marx-Dormoy, ainsi que le Comité Actions Logement et la Fondation Abbé Pierre, seront reçus en Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement, Eric Lejoindre, Maire du 18<sup>ème</sup>, Sandrine Charnoz, présidente de la Soreqa et Danièle Premel, présidente d'Élogie-Siemp, annonceront que la Ville de Paris se portera désormais partie civile dans les procès opposant les locataires parisiens aux marchands de sommeil.**

Le 7 février dernier, la cour d'appel de Paris condamnait à un demi-million d'euros d'amende le propriétaire de l'immeuble situé aux 40-44 rue Marx-Dormoy, pour pratiques de marchand de sommeil.

Il s'agit d'une des condamnations les plus lourdes jamais prononcées dans la capitale.

Depuis 2001, la Ville de Paris et son équipe municipale ont initié le plus important plan de résorption de l'habitat indigne en France : plus d'un millier d'immeubles parisiens dégradés ont ainsi été rénovés ou reconstruits en dix-sept ans, notamment avec le concours de la Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa).

En 2011, lors des premières visites au 40-44 rue Marx-Dormoy, 170 adultes et 35 enfants ont été dénombrés par le Service Technique de l'Habitat de la Ville de Paris. La Soreqa est devenue propriétaire du 40-44 rue Marx-Dormoy, par voie d'expropriation, au cours du mois de mai 2014 et a ensuite piloté le relogement des locataires. Cédée à Élogie-Siemp, 3<sup>e</sup> bailleur social de la Ville de Paris, la parcelle du 40-44 rue Marx Dormoy accueillera 46 logements publics et 2 locaux d'activité fin 2019.

Outre l'action volontariste de la Ville de Paris, la lutte contre l'habitat dégradé passe également par la voie juridique. Pour Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence, « il n'est plus acceptable que des familles victimes de marchands de sommeil vivent encore dans la peur et l'intimidation et puissent se sentir seules ».

C'est pourquoi, la Ville de Paris se portera désormais partie civile dans les procès opposant les locataires parisiens aux marchands de sommeil.

**Personnalités présentes :**

- Ian Brossat, Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence
- Eric Lejoindre, maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement
- Sandrine Charnoz, conseillère déléguée chargée des questions relatives à la petite enfance auprès de l'adjoint à la Maire chargé de l'éducation, de la petite enfance et des familles, présidente de la Soreqa
- Danièle Premel, présidente d'Elogie-Siemp

**Date et lieu :**

Lundi 12 mars à 16h30, Mairie du 18<sup>e</sup>, 1 place Jules Joffrin (18<sup>e</sup>)

**Contact presse :** Simon Le Boulaire / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61